



contestation résultat vote en A G de copropriété pour cause d erreurs manifestes

Par **bs62**, le **18/05/2022** à **11:49**

BonjourrrrrA la suite du compte rendu de l AG de la copropriété , plusieurs copropriétaires se sont aperçus que **leur vote "POUR" a été déclaré contre** sur une résolutionrrrrpeut on et si oui comment annuler cette résolution : vice de forme ?rrrrmerci

Par **amajuris**, le **18/05/2022** à **13:36**

bonjour,rrrrvous pouvez demander au président de votre A.G. pour quelles raisons, le procès-verbal ne correspond pas à la réalité des votes.rrrrun procès verbal d'assemblée générale se conteste devant le tribunal judiciaire dans le délai de 2 mois suivant la réception du P.V. de l'A.G.rrrrSalutations

Par **coproleclos**, le **18/05/2022** à **18:56**

Bonjour,rrrrIl n'est pas impossible que les votes modifiés correspondent aux votes par correspondances sur une résolution amendée. Si c'est ce qui s'est passé, ces votes doivent être déclarés DEFAILLANT, et non CONTRE, si la résolution a bien été amendée.rrrrComme vous donnez très peu de détails sur votre AG, nous ne pouvons que supposer.rrrrSavoir que les AG peuvent se tenir entièrement par correspondance depuis janvier jusqu'au 31/07/2022.rrrrBien à vous.